

Déclaration des Performances n° C 37

V4 remplace la V3 du 17 mars 2017

Code d'identification unique :

weber terranova print

Usage prévu :

Mortier d'enduit extérieur/intérieur monocouche applicable sur les murs

Fabricant :

Saint-Gobain Weber France - 2/4 rue Marco Polo - ZAC des portes de Sucy - 94370 SUCY EN BRIE
www.fr.weber

Système d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances :

Système 4

Produit couvert par la norme harmonisée : EN 998-1 : 2016

Le fabricant a réalisé le contrôle de la production en usine (CPU) et les essais de type initiaux selon le système 4

Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A1	EN 998-1 : 2016
Absorption d'eau	W2	
Perméabilité à la vapeur d'eau	$\mu < 35$	
Durabilité :		
Perméabilité à l'eau à l'issue de cycles de conditionnement	$\leq 1 \text{ ml/cm}^2$	
Adhérence après les cycles de conditionnement	$\geq 0,2 \text{ N/mm}^2$ - FP : B	
Substances dangereuses	Voir FDS	

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé le 06 juin 2020 à Sucy en Brie pour le fabricant et en son nom par :

Charlotte Famy, Directrice Générale



Déclaration des Performances n° C 37

V3 remplace la V2 du 8 septembre 2013

Code d'identification unique :

weber terranova print

Usage prévu :

Mortier d'enduit extérieur/intérieur monocouche applicable sur les murs

Fabricant :

Saint-Gobain Weber France - Rue de Brie – BP 84 – 77253 Brie Comte Robert cedex France

Système d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances :

Système 4

Produit couvert par la norme harmonisée : EN 998-1 : 2016

Le fabricant a réalisé le contrôle de la production en usine (CPU) et les essais de type initiaux selon le système 4

Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A1	EN 998-1 : 2016
Absorption d'eau	W2	
Perméabilité à la vapeur d'eau	$\mu < 35$	
Durabilité :		
Perméabilité à l'eau à l'issue de cycles de conditionnement	$\leq 1 \text{ ml/cm}^2$	
Adhérence après les cycles de conditionnement	$\geq 0,2 \text{ N/mm}^2$ - FP : B	
Substances dangereuses	Voir FDS	

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.
Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé le 17 mars 2017 à Servon pour le fabricant et en son nom par :

Charlotte Famy, Directrice Générale



Déclaration des Performances n° C 37

V2 remplace la V1 du 28 mars 2013

- 1 Code d'identification unique :**
weber.terranova print
- 2 Numéro permettant l'identification du produit de construction :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
- 3 Usage prévu :**
Mortier d'enduit extérieur monocouche applicable sur les murs, plafonds, poteaux et cloisons.
- 4 Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant :**
Saint Gobain Weber France Rue de Brie – BP 84 – 77253 Brie Comte Robert cedex France
- 5 Nom et adresse de contact du mandataire :**
Non applicable
- 6 Système d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances :**
Système 4
- 7 Cas des produits couverts par la norme harmonisée :** EN 998-1 : 2010
Le fabricant a réalisé le contrôle de la production en usine (CPU) et les essais de type initiaux selon le système 4
- 8 Déclaration des performances pour laquelle une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
- 9 Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A1	EN 998-1 : 2010
Absorption d'eau	W2	
Perméabilité à la vapeur d'eau	$\mu < 35$	
Durabilité :		
Perméabilité à l'eau à l'issue de cycles de conditionnement	$\leq 1 \text{ ml/cm}^2$	
Adhérence après les cycles de conditionnement	$\geq 0,2 \text{ N/mm}^2$ - FP : B	
Substances dangereuses	Voir FDS	

- 10 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé le 8 septembre 2013 à Servon pour le fabricant et en son nom par :
Denis Michel, Directeur Général



Déclaration des Performances n° C 37 1

- 1 Code d'identification unique :** weber.terranova print
- 2 Numéro permettant l'identification du produit de construction :**
Voir emballage : nom du produit, date de fabrication, numéro de lot, centre de fabrication
- 3 Usage prévu :**
Mortier d'enduit extérieur monocouche applicable sur les murs, plafonds, poteaux et cloisons.
- 5 Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant :**
Saint Gobain Weber France Rue de Brie – BP 84 – 77253 Brie Comte Robert cedex France
- 5 Nom et adresse de contact du mandataire :**
Non applicable
- 9 Système d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances :**
Système 4
- 10 Cas des produits couverts par la norme harmonisée :** EN 998-1 : 2010
Le fabricant a réalisé le contrôle de la production en usine (CPU) et les essais de type initiaux selon le système 4
- 11 Déclaration des performances pour laquelle une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable
- 9 Performances déclarées :**

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A1	EN 998-1 : 2010
Absorption d'eau	W2	
Perméabilité à la vapeur d'eau	$\mu < 35$	
Durabilité :		
Perméabilité à l'eau à l'issue de cycles de conditionnement	$\leq 1 \text{ ml/cm}^2$	
Adhérence après les cycles de conditionnement	$\geq 0,2 \text{ N/mm}^2$ - FP : B	
Substances dangereuses	Voir FDS	

- 11 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé le 28 mars 2013 à Servon pour le fabricant et en son nom par :
Denis Michel, Directeur Général

